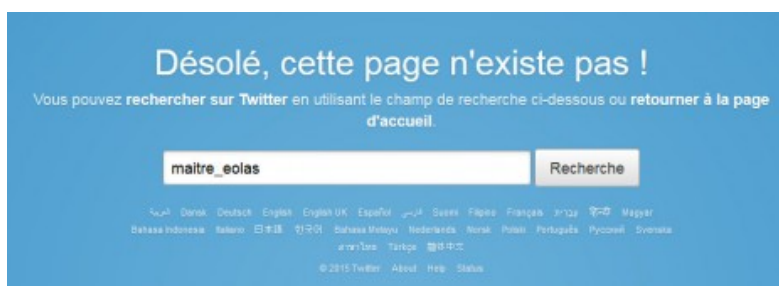




Condamné pour diffamation, Maître Eolas ferme son compte Twitter

À CHAUD

Maître Eolas, le célèbre avocat de Twitter aux plus de 180 000 abonnés, vient de fermer boutique (temporairement ?). Ce mardi, la justice l'a condamné à 2 000 euros d'amende avec sursis et 5 000 euros de dommages et intérêts pour « injure » et « diffamation » suite à un esclandre avec l'[Institut](#) pour la [justice](#) (IPJ).



Capture d'écran de la recherche « maître Eolas » sur Twitter

Depuis, l'avocat a fermé lui-même son compte Twitter, en nous indiquant seulement :

« Pas de commentaire sur cette tempête dans un verre d'eau. »

Dans un communiqué l'IPJ « se réjouit de voir son honneur, son intégrité et son honnêteté rétablis à la suite de cette condamnation » et commente :

« L'[Institut](#) pour la [justice](#) tient à saluer cette décision sage et courageuse, qui permet de mettre un terme à cette malheureuse affaire et vient rappeler que personne n'est au-dessus des lois. »



Paris, le 6 octobre 2015

Condamnation de Me Eolas pour injure et diffamation : l'Institut pour la Justice retrouve son honneur, son intégrité et son honnêteté.

L'Institut pour la Justice, think tank citoyen œuvrant pour une justice plus protectrice des citoyens et plus équitable à l'égard des victimes, se réjouit de voir son honneur, son intégrité et son honnêteté rétablis à la suite de cette condamnation.

Le Pacte pour la Justice initié par l'association en 2011 a donc bien été soutenu par plus de 1,75 million de personnes, comme l'affirmait l'IPJ et il constitue bien l'une des plus vastes mobilisations citoyennes des dernières années.

Me Eolas est donc condamné pour injure et diffamation à l'encontre de l'Institut pour la Justice. Ces propos avaient fortement nui à l'image et à la crédibilité de l'association, notamment en raison de la célébrité et de l'influence de Me Eolas sur internet.

L'Institut pour la Justice tient à saluer cette décision sage et courageuse, qui permet de mettre un terme à cette malheureuse affaire et vient rappeler que personne n'est au-dessus des lois.

L'Institut pour la Justice souhaite à présent pouvoir retourner sereinement à ses actions, ses mobilisations citoyennes et ses travaux et publications scientifiques, notamment la [Revue française de criminologie et de droit pénal](#).

Communiqué de l'IPJ suite à la condamnation de Maître Eolas (IPJ)



En 2011, il s'en était pris à une pétition de l'IPJ, dans laquelle l'organisation – bien à droite – demandait notamment « l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens » et une « fermeté de précaution vis-à-vis des criminels dangereux ».

Eolas avait qualifié l'initiative d'« étron » et de « bouse ». Avant d'ajouter qu'il se « torcherait bien avec l'IPJ s'[il] n'avait pas peur de salir [son] caca ».

Compteur « bidon »



Compteur bidon des signatures de l'IPJ, preuve : voici la courbe du nombre de signatures ce jour entre 18h42 et 19h06
pic.twitter.com/cWzx24KS



Retweeté par xylome et 75 autres

Capture d'écran du tweet de Maître Eolas

Au tribunal, Maître Eolas avait fait mention de son goût pour la littérature française, voyant dans ce langage fleuri une référence au torche-cul de Gargantua. Il était tard ce jour là. L'avocat était fatigué, agacé par la mise en scène de l'IPJ (une vidéo d'un père endeuillé accompagnait la pétition).

Pour sa défense, il assurait avoir voulu injurier le pacte, pas l'Institut lui-même :

« On peut se torcher avec un pacte, c'est du papier, pas avec un Institut. »

Sur Twitter, il avait surtout mis en question le compteur de la pétition, affirmant qu'il était « bidon ». Pour ce faire, il s'était appuyé sur un graphique étrangement linéaire : celui du nombre de signatures qui évoluait bien régulièrement en fonction du temps. Des « twittos » soupçonnaient l'action d'un « bot » (robot) ou d'un compteur programmé pour s'incrémenter tout seul.

A l'audience, l'IPJ avait souligné la concomitance d'une attaque informatique (plus de 30 000 clics lancés depuis la même adresse IP) et du tweet de Maître Eolas. En zoomant sur la courbe, l'expert mandaté par l'IPJ s'était employé à démontrer des irrégularités dans la fréquence des signatures. Ce qui tendrait à prouver qu'elles étaient bien d'origine humaine.

Pas de vérification des e-mails



De son côté, Maître Eolas avait souligné que « bidon » ne voulait pas dire « bidonné ». En clair, il estimait n'avoir fait que constater la fragilité de la méthodologie de l'IPJ. Son avocat faisant valoir, par exemple, qu'il « n'y avait pas de vérification de l'adresse mail » lorsqu'un internaute signait la pétition.

Pour Maître Eolas, cette légèreté était certainement volontaire : il était dans l'intérêt de l'IPJ de laisser tourner un système de pétition, sans vérification des identités, pour gonfler les chiffres. La pétition avait réuni 1,7 million de signatures.

Les débats à l'audience avaient donc tourné autour de ce point : jusqu'où une « pétition » peut-elle être lâche dans sa méthodologie ?

Maître Eolas était défendu par Maître Moyart, bien connu du réseau social sous le pseudonyme de Maître Mô.